

Le 14 mai 2014

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

A une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue au Centre récréatif, salle 4, le 14 mai 2014, à 18h30, sous la présidence de Madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers Marjorie Bourbeau, Mathieu Harkins, Jean-Claude Massie, Monique Richard et Pierre Roy. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Monsieur Martial Fortin, directeur général, et Me Caroline Dion, greffière et secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présents.

La conseillère Chantal Valois est absente. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec au membre du conseil qui n'est pas présent à l'ouverture de la séance.

Il sera pris en considération les sujets suivants:

1. Mandat pour un bilan de santé organisationnelle et financière
2. Avis de motion – Règlement abrogeant le *Règlement no 770 amendant les règlements no 666, 667 et 668*
3. Avis de motion – Règlement amendant le *Règlement 769 décrétant un emprunt et une dépense de 550 000\$ - Secteur Moulin Morgan*
4. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour honoraires professionnels – Secteur Village
5. Avis de motion – Règlement décrétant des règles et normes pour le contrôle des eaux parasitaires
6. Période de questions
7. Clôture

### **1. Ouverture de la séance et moment de recueillement**

Considérant que le quorum est atteint, Madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée à 18h30.

Rés. : 2014- 111  
Mandat pour un bilan de santé organisationnelle et financière

### **2. Mandat pour un bilan de santé organisationnelle et financière**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres no DG2014-01 pour un mandat pour la production du bilan de santé organisationnelle et financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE sur les trois entreprises invitées, seule *Raymond Chabot Grant Thornton* a soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions suivant un système de pondération par le Comité de sélection, cette soumission a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 points, la rendant ainsi conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Raymond Chabot Grant Thornton* a obtenu un pointage final de 26,40, pour un prix soumis de 49 999\$, taxes non incluses;

	<p style="text-align: center;"><b>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</b></p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire : 02-130- 00-418 pour couvrir la dépense énumérée à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier <span style="float: right;">-- Le 14 mai 2014 --</span></p> <hr/> <p>Il est proposé par le conseiller : <span style="float: right;">Pierre Roy</span>  appuyé par le conseiller : <span style="float: right;">Jean-Claude Massie</span>  et résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le mandat pour la production d'un bilan de santé financière et organisationnelle suivant les spécifications prévues au devis de l'appel d'offres no DG2014-01 et documents soumis, à <i>Raymond Chabot Grant Thornton</i>, pour la somme de 49 999\$, taxes non incluses.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
Avis de motion – Règlement abrogeant le Règlement no 770	<p><b>3. Avis de motion – Règlement abrogeant le Règlement no 770 amendant les règlements numéros 666, 667 et 668 pour remplacer les taxes imposées aux termes de ces règlements et exiger, pour chacun de ces règlements, une compensation</b></p> <p>Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Roy qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement abrogeant le <i>Règlement no 770 amendant les règlements no 666, 667 et 668 pour remplacer les taxes aux termes de ces règlements et exiger, pour chacun de ces règlements, une compensation</i>, sera présenté pour décision.</p>
Avis de motion - Règlement amendant le Règlement no 769	<p><b>4. Avis de motion – Règlement amendant le Règlement no 769 décrétant un emprunt et une dépense de 550 000\$ pour des travaux sur le réseau d'égout du secteur Moulin Morgan, incluant notamment deux nouvelles stations de pompage intermédiaires afin de rendre le collecteur sanitaire opérationnel et fonctionnel</b></p> <p>Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Roy qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement amendant le <i>Règlement no 769 décrétant un emprunt et une dépense de 550 000\$ pour des travaux sur le réseau d'égout du secteur Moulin Morgan, incluant notamment deux nouvelles stations de pompage intermédiaires afin de rendre le collecteur sanitaire opérationnel et fonctionnel</i>, sera présenté pour décision.</p>
Avis de motion – Règlement d'emprunt – Honoraires professionnels Secteur Village	<p><b>5. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 35 000\$ en honoraires professionnels pour une analyse visant la diminution des eaux parasitaires du réseau sanitaire - Secteur Village</b></p> <p>Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Harkins qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 35 000\$ en honoraires professionnels pour l'analyse de la diminution des eaux parasitaires du réseau sanitaire pour le secteur Village, sera présenté pour décision.</p>
Avis de motion - Règlement décrétant des règles et des normes pour le contrôle des eaux parasitaires	<p><b>6. Avis de motion – Règlement décrétant des règles et des normes pour le contrôle des eaux parasitaires</b></p> <p>Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Harkins qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant des règles et des normes pour le contrôle des eaux parasitaires, sera présenté pour décision.</p>

Période de questions	<p><b>7. Période de questions</b></p> <p>Le conseil a répondu aux questions.</p>
Rés. 2014-112 Levée de l'assemblée	<p><b>8. Levée de l'assemblée</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  et résolu unanimement :</p> <p>QUE cette assemblée soit levée à 19h00.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p> <hr style="width: 20%; margin-left: 0;"/> <p>Lisette Lapointe Mairesse</p> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p>Me Caroline Dion Greffière et secrétaire-trésorière adjointe</p>